



REPORTING FINANCIER BP Aura #62
31 Octobre 2025



BANQUE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements.....</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS	6
4.1. <i>Note méthodologique.....</i>	6
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i>	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	9
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	9
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Je voudrais partager avec vous un message d'optimisme

Je viens de participer récemment à deux salons : l'un à Villefranche-sur-Saône autour des entreprises engagées en pays caladois et un autre à Muret, en Haute-Garonne, autour des transitions énergétiques et hydriques. C'était deux moments de bonheur, des entreprises innovantes, des initiatives locales, des élus et des entrepreneurs passionnés, des écosystèmes qui se créent et coopèrent, de nouveaux modèles économiques qui émergent ... bien loin des tergiversations nationales où les transitions semblent totalement absentes des débats en cours.

Malgré la disparition progressive des carottes (pour raisons budgétaires) et des bâtons (pour raisons électorales), les transitions avancent sur le terrain et sont devenues des évidences pour la plupart des acteurs économiques. Quel chemin parcouru en 5 ans ! D'ailleurs nos crédits en témoignent avec une production supérieure de 40% à celle de l'année dernière.

Et c'est grâce à vous.

Encore merci de votre confiance,

Pierre-Henri

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le **15 septembre 2020** par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Energétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Energétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

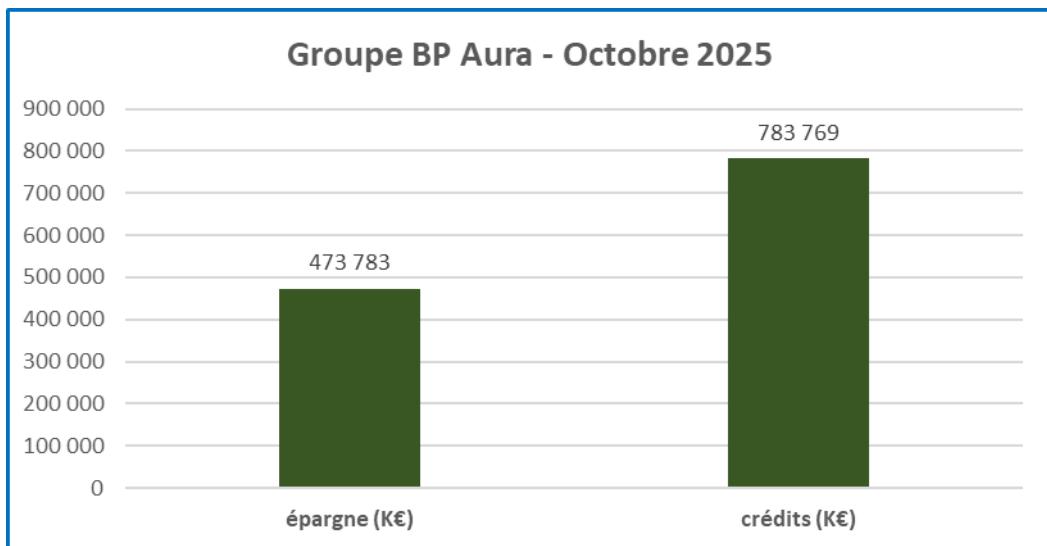
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

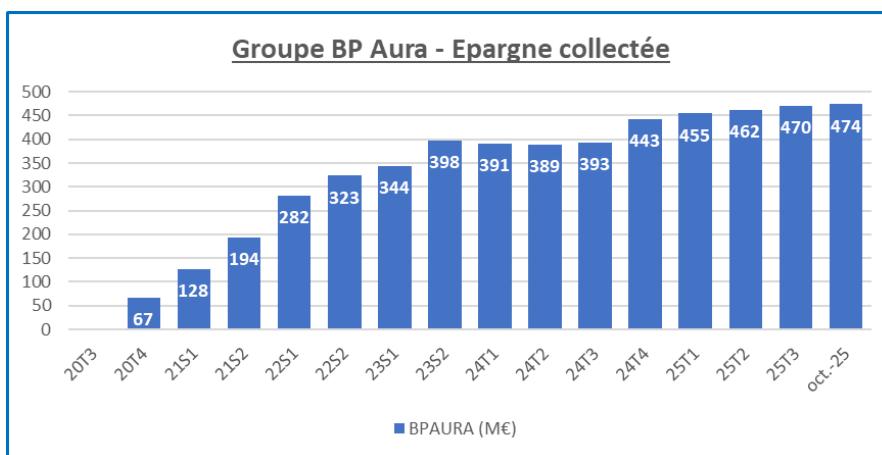
A fin octobre 2025, l'épargne collectée s'est élevée à 474 Millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 784 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

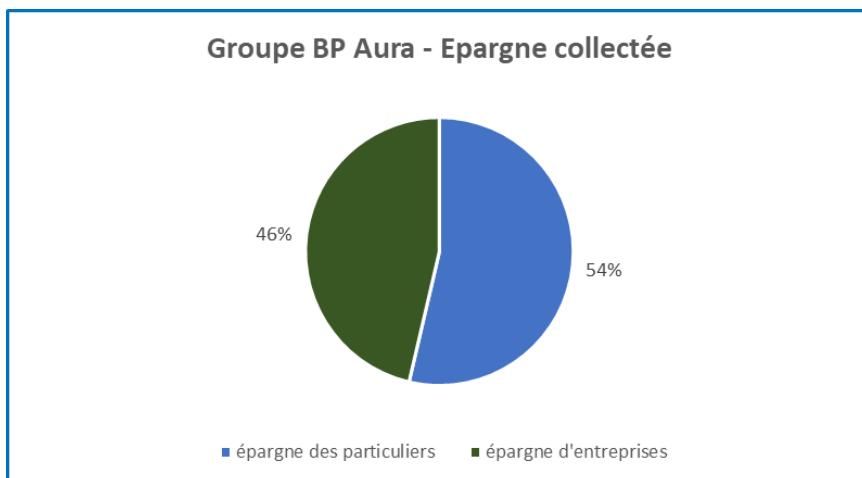
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 11 772 ; les montants collectés s'établissent à 474 millions d'euros à fin octobre 2025, notamment grâce à l'épargne d'entreprises.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 54% et auprès d'entreprises pour 46%.



La dynamique est plus nette sur les Comptes à terme d'entreprise alors que la collecte des ménages est plutôt en retrait :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
Livret Transition Energétique	85 413 127 €	5 611 321 €	-6 900 727 €	84 123 721 €
Livret Transition Energétique Sociétaire	163 386 361 €	12 468 908 €	-10 737 026 €	165 118 243 €
Livret Transition Energétique Association	4 143 328 €	35 913 €	-36 000 €	4 143 241 €
Livret Développement Durable et Solidaire ¹	767 193 €	27 627 €	-19 447 €	775 373 €
Compte à Terme Transition Energétique	216 411 665 €	4 845 500 €	-1 635 000 €	219 622 165 €
TOTAL	470 121 675 €	22 989 269 €	-19 328 200 €	473 782 744 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

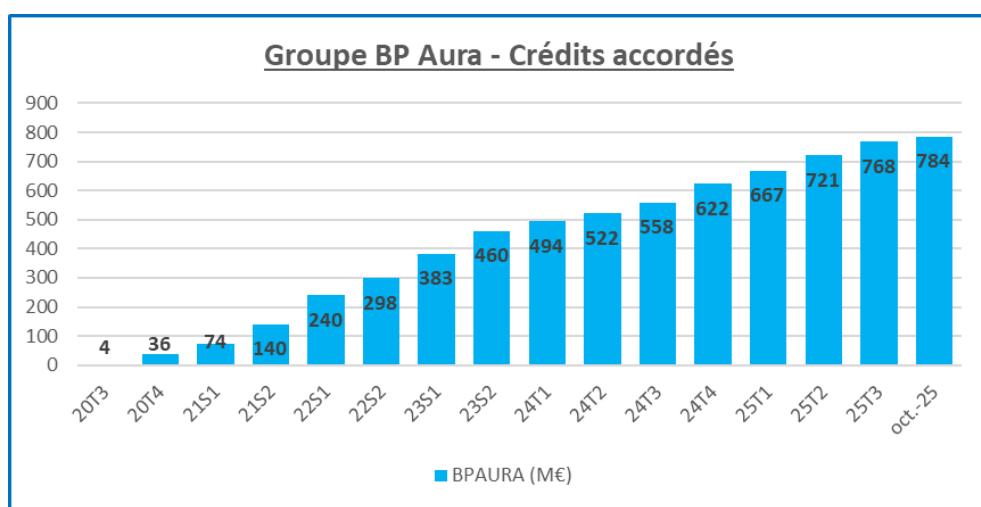
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

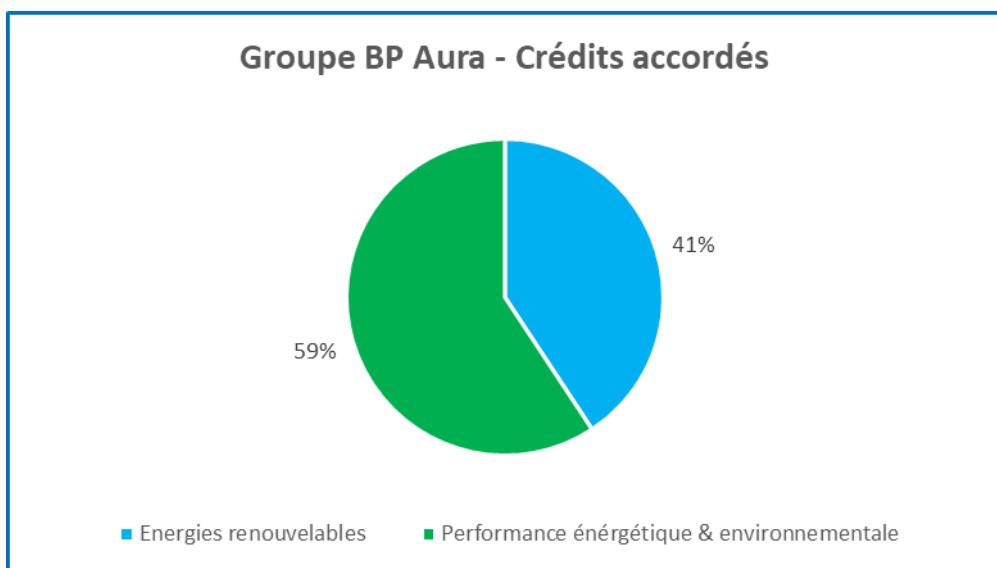
Les crédits sont en augmentation constante et témoignent d'une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes, soutenus par l'accompagnement de la BTE à leur égard (notamment via notre réseau d'entreprises partenaires).



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
<i>Energies renouvelables</i>	318 546 607 €	4 597 720 €	-3 619 321 €	319 525 006 €
<i>Efficacité énergétique</i>	265 493 303 €	16 810 344 €	-3 231 758 €	279 071 889 €
<i>Eco mobilité</i>	120 158 327 €	5 616 427 €	-3 493 182 €	122 281 571 €
<i>Innovation</i>	21 955 031 €	0 €	-1 310 165 €	20 644 865 €
<i>Investissement</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Prévention et maîtrise de la pollution</i>	11 925 964	0 €	-126 918 €	11 799 046 €
<i>Gestion durable de l'eau et des eaux usées</i>	2 152 857	0 €	-20 199 €	2 132 658 €
<i>Autres</i>	28 213 253	0 €	101 003 €	28 314 256 €
TOTAL	768 445 341 €	27 024 491 €	-11 700 539 €	783 769 292 €

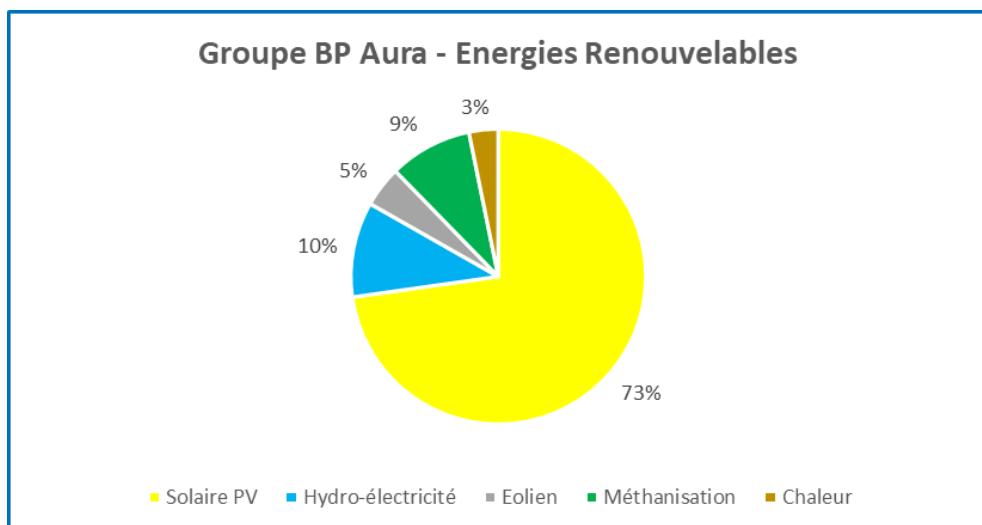
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 41% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 59%.

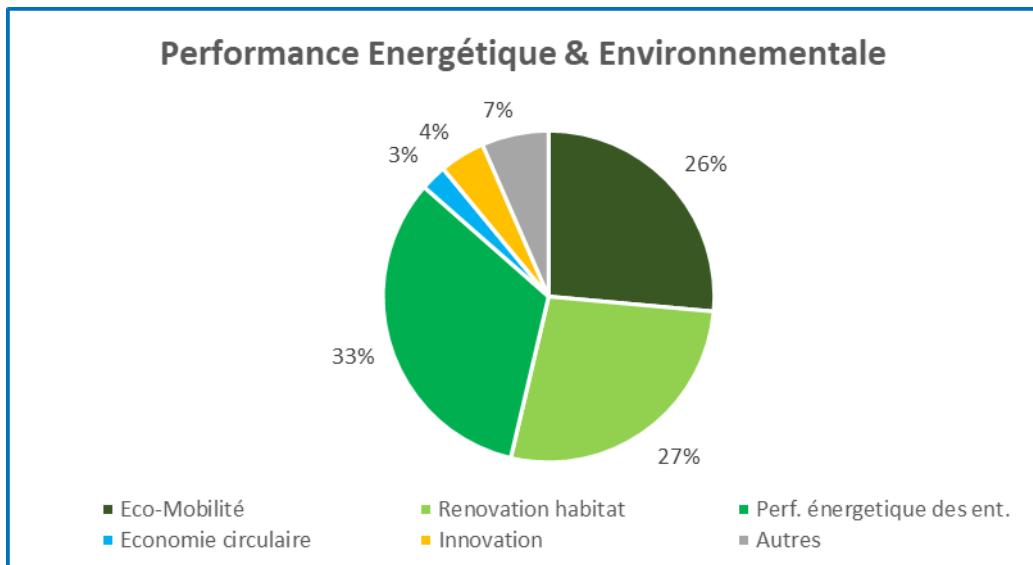


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 14 405 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 73% du montant des projets financés, contre 10% pour l'hydro-électricité, 5% pour les projets éoliens, 9% pour des projets de méthanisation, et 3% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (26%), rénovation énergétique (33%), performance énergétique des entreprises (27%), économie circulaire (3%) et innovation (4%).

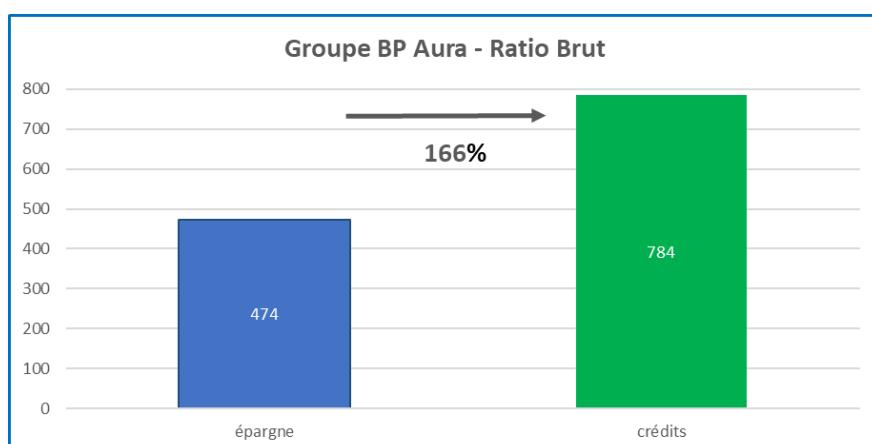


5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 166% à fin octobre 2025.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 130% à fin octobre 2025. (*Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –*).

